

ABONNEMENT

ANNUÉL	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire ;
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 NOVEMBRE

LA DISETTE EN RUSSIE

ET

Ses conséquences pour l'Allemagne

Lorsque la récolte en blé dans tous les pays du monde a été connue d'une façon à peu près certaine, l'on a pu dire qu'il n'y avait pas à craindre de disette, car les excédents des productions dans certains pays exportateurs de blé venaient compenser le déficit qui avait été constaté dans un grand nombre de contrées.

En France, où il existait un déficit d'une trentaine de millions, des mesures ont été prises pour faciliter l'entrée des blés. C'est dans ce but que le droit de douane de 5 fr., qui frappait cette céréale à notre frontière, a été abaissé à 3 fr.

En Russie, un ukase impérial avait interdit l'exportation du seigle. L'on pensait que cette mesure suffirait, car la Russie étant, dans les années ordinaires, un pays exportateur de blés, devait avoir, malgré la mauvaise récolte, une quantité suffisante de céréales pour la consommation de ses habitants.

Cette appréciation générale était juste, mais l'on n'était pas descendu aux détails : l'on n'avait pas songé que les moyens de communication sont extrêmement rares et difficiles dans ce vaste empire, et que le cultivateur russe, moins prévoyant et moins habitué à l'épargne que nos paysans français, allait se trouver sans aucune ressource aux approches de l'hiver.

On apprend aujourd'hui que des provinces entières, qui ont eu leurs récoltes complètement détruites par les gelées du dernier hiver, sont en proie à la plus cruelle disette. Des récoltes abondantes ont eu lieu dans certaines parties de la Russie, mais l'étendue considé-

nable du territoire et la difficulté des communications n'ont pas permis de faire pénétrer facilement les produits dans l'intérieur des provinces éprouvées.

Le Tsar, qui s'occupe avec la plus vive sollicitude des intérêts du peuple dont il a la charge, vient de prendre de nouvelles mesures de protection. Pour éviter la sortie de l'empire des produits qui pourraient servir à l'alimentation, il a, par un ukase du 2 novembre, prohibé l'exportation de toutes les céréales. Il a en même temps décidé d'abaisser aux prix les plus bas les transports par chemins de fer des denrées agricoles. Il est question également d'émettre un nouvel emprunt pour venir au secours des paysans les plus atteints. Un groupe de banquiers russes va se former en association pour acheter des blés dans les provinces éloignées où la récolte a été bonne et les faire parvenir dans les contrées où règne la famine. Des syndicats, paraît-il, se sont même formés en Amérique pour acheter des quantités considérables de blé et les faire transporter dans les différents ports russes.

Espérons que toutes ces mesures suffiront pour combattre la famine qui sévit, dit-on, sur un tiers de la population.

Il est curieux de remarquer que les mesures prises par la Russie pour empêcher l'exportation des céréales et en particulier du seigle ont eu leur contre-coup en Allemagne.

L'Allemagne est le pays qui consomme le plus de seigle ; elle est obligée d'avoir recours à l'importation des pays étrangers pour satisfaire à sa consommation. Chaque année, la Russie, qui arrive en tête de toutes les nations pour la production de cette céréale et qui alimente pour la plus grande partie les marchés européens, expédiait en Allemagne des quantités considérables de seigle.

La prohibition de l'exportation a pris au dépourvu les Allemands qui ont dû acheter

aux autres nations des provisions de blé et de seigle. Il en est résulté pour eux une importante sortie d'argent de leur pays. Ce fait ne se produisait pas précédemment parce que les transactions avec la Russie avaient lieu surtout par l'échange des marchandises et que l'Allemagne payait son seigle en important en Russie des produits industriels. D'un autre côté, l'Allemagne y perdrait un débouché, car les Russes, en grande majorité, conserveront leur argent pour acheter du pain qui sera très cher cet hiver, et ils ne se procureront pas les produits allemands qui seront pour eux du luxe dans la crise actuelle ; c'est donc, pour ainsi dire, la fermeture du marché russe aux Allemands.

Cette situation a déjà préoccupé les journaux d'outre-Rhin qui estiment que l'empire germanique doit resserrer ses relations commerciales avec les nations de l'Europe centrale, s'efforcer de ne plus faire du seigle sa consommation principale et s'habituer à consommer surtout du froment afin de ne pas dépendre de la Russie.

La disette actuelle aura donc eu pour conséquence inattendue d'éloigner au point de vue économique l'Allemagne et la Russie.

LÉONARD.

DEUX AUGURES

M. de Freycinet. — Tiens, justement, j'allais chez vous, mon cher Constans.

M. Constans. — Je vous épargne un dérangement et je vous remercie de l'intention.

M. de Freycinet. — C'était pour une affaire grave.

M. Constans. — Moi aussi, pour une affaire très grave.

M. de Freycinet. — Voilà. J'ai remarqué, il m'a semblé, que notre gouvernement était menacé...

M. Constans. — Précisément. Vous avez deviné ma pensée. Voilà justement l'objet de ma visite.

M. de Freycinet. — Le cabinet n'est plus assez solide.

M. Constans. — La majorité se dérobe à notre autorité.

M. de Freycinet. — Nous branlons dans le manche.

M. Constans. — Et pourquoi ?

M. de Freycinet. — Je le sais, moi.

M. Constans. — Moi aussi, j'ai découvert les motifs...

M. de Freycinet. — Il y a dans le ministère un membre qui a cessé de plaire. Si celui-là s'en allait...

M. Constans. — Absolument mon avis. Il y en a un parmi nous qui a perdu la confiance du public.

M. de Freycinet. — Je le déplore.

M. Constans. — Je le regrette.

M. de Freycinet. — Je suis convaincu que ce membre le sait...

M. Constans. — Moi, j'en suis sûr.

M. de Freycinet. — Et qu'il saura se sacrifier.

M. Constans. — Il n'hésitera pas, je réponds de lui.

M. de Freycinet, lui serrant la main. — Merci, ami.

M. Constans. — C'est à vous qu'il faut dire merci.

M. de Freycinet. — Non, c'est à vous, qui venez, par un sentiment de patriotisme et pour ne pas désagréer le gouvernement, et pour remettre toutes choses en ordre, de vous sacrifier et promettre votre démission.

M. Constans. — Pardon, pardon... j'avais cru, je croyais comprendre que c'était vous qui, comprenant les difficultés que vous nous faites, aviez résolu de disparaître pour complaire à l'opinion du Parlement.

n'y avait guère répondu. Aujourd'hui, ces enfantillages ne pouvaient durer ; il fallait une explication décisive.

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. La partie artistique du programme venait de s'achever et dans le brouhaha de l'entr'acte, M^{lle} Cardénio aperçut un nouveau groupe d'invités, parmi lesquels deux des chroniqueurs les plus en vue de la presse parisienne.

— Voulez-vous que nous leur laissions nos places ? proposa la jeune fille ; on va procéder tout à l'heure au défilé des témoins qui doivent raconter le résultat des interviews spirites ; nous savons, vous et moi, ce qu'ils vont dire : plaçons-nous un peu à l'écart ; nous serons mieux à l'aise pour causer ensemble.

Ils se levèrent donc et vinrent occuper deux fauteuils libres tout au bout de la troisième rangée. Là, personne ne s'occuperait d'eux ; ils pourraient chuchoter à mi-voix sans déranger aucun voisin. Peut-être la démarche d'Eva avait-elle aussi pour but de distraire le peintre du spectacle à la fois navrant et grotesque qui allait se dérouler sur l'estrade ; car elle le savait au courant du rôle que jouaient Rominsky et M^{me} Pivert dans l'odieuse supercherie imaginée par Cardénio.

bras lui fissent un asile ! Non ; la petite Henriette si riense, mais en même temps très aimante et qui le connaissait si bien, Henriette depuis huit ans dormait là-bas, au bruit des mers. Et René, malgré son besoin d'illusion, était forcé de s'avouer que jamais Eva ne serait la compagne attendrie de l'artiste, indulgente à ses chimères. Ne serait-elle point plutôt l'enjôleuse au sourire menteur de la chanson ? Sans doute, ce soir, elle se montrait l'enfant douce et câline qu'elle savait être à certaines heures. Elle était venue d'elle-même se placer auprès du peintre, sans souci de ce qu'on pourrait dire, et elle causait avec lui très volontiers. Mais de là pouvait-il conclure à la réciprocité de sa passion ? Y avait-il dans l'affabilité de M^{lle} Cardénio autre chose que la joie de voir réussir le programme préparé par elle ? Si elle éprouvait à son égard quelque sympathie, cela peut-être n'allait guère plus loin que l'attachement d'une petite fille pour la poupée qu'elle façonne à son gré : c'était encore l'orgueil de sa domination imposée ; elle avait pétri de spiritisme l'intelligence du jeune homme, et dompté son cœur par l'amour.

Il songeait à cela, mais sans réagir, et le sentiment du danger qu'il courait en s'aban-

donnant à sa passion, en augmentait plutôt le charme. D'ailleurs, il suffisait d'une légère prévenance d'Eva pour le rassurer et le lancer à perte de vue dans des rêves de mariage avec elle et de bonheur. Si alors elle ne comprenait pas ses chimères d'artiste, où serait le mal ? Peut-être qu'à force d'indifférence ou de railleries, elle finirait par l'en guérir, plus sûrement qu'avec des consolations énervantes.

Et puis, à quoi bon ces préoccupations d'avenir, ces regrets du passé, et toutes ces complexités de sa pensée qui détruisaient en lui la volonté, le laisseraient sans défense devant le bon sens pratique de ses semblables ? Ne pouvait-il goûter comme eux une heure de joie, sans y mêler de douloureux retours sur lui-même ?

Par une de ces hardiesses des timides, faites de réaction violente contre leur faiblesse, il en vint jusqu'à souhaiter la première occasion de déclarer résolument son amour à M^{lle} Cardénio ; il saurait enfin à quoi s'en tenir sur la réalité de ses espérances. Il n'avait pas encore dépassé l'heure exquise des amours inavouées et que trahissent à peine un léger sourire, la rencontre de deux doigts, un regard. Eva ne s'était point fâchée de ces muets aveux, mais elle

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Le peintre ne répondit pas ; mais, tandis que M^{lle} Mancelin chantait la mélodie russe sur un rythme coupé de finales brusques et très différents de nos berceuses, il songeait combien la pensée de ces stances était douloureusement vraie. Cela exprimait trop bien la cause de son mal, cette neige silencieuse de l'oubli qui couvre incessamment la trace humaine. Et une autre strophe disait encore la crainte des trahisons, cette peur instinctive des hommes, qu'il avait tant de peine à surmonter ; cette peur-là toutefois était souvent injuste, puisque Maurice Clavier lui avait inspirée dès leur première rencontre au régiment.

Si du moins, pour s'assoupir loin des douleurs de la vie et de son irréparable déclin, René eût rencontré quelque part une femme aux tendresses presque maternelles, et dont les

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

M. de Freycinet. — Oh! pas du tout, mon ami, pas du tout, vous ne voyez pas clair...

M. Constans. — Mille excuses, mais je crois que vous vous abusez.

M. de Freycinet. — Allons donc! vous avez ameuté tout le monde avec cette mauvaise élection de Lille... vous avez perdu votre prestige.

M. Constans. — Mais non. C'est vous qui ne sentez pas que la gauche extrême nous lâche précisément parce que vous avez refusé d'élargir ce Lafargue.

M. de Freycinet. — Les radicaux ne veulent plus de vous... trop brutal!

M. Constans. — Clémenceau vous a dit votre fait... trop mou!

M. de Freycinet. — Vous êtes un aveugle.

M. Constans. — Et vous un sourd.

M. de Freycinet. — Partez et tout rentrera dans l'ordre.

M. Constans. — Filez et, au premier vote, j'obtiens 450 voix.

M. de Freycinet. — Je vous dit que c'est vous dont on veut la chute.

M. Constans. — J'affirme que c'est vous seul qu'on désire renverser... (Réfléchissant.) A moins que...

M. de Freycinet, avec l'espoir que c'est quelque troisième ministre. — A moins que...

M. Constans, philosophiquement. — A moins que ce ne soit tous les deux.

ALBERT MILLAUD.

On nous télégraphie de Madrid que l'état de santé de M^{me} la duchesse de Montpensier s'est subitement aggravé.

Le docteur Candelas, médecin de la reine, a passé la nuit auprès de Son Altesse Royale.

Monsieur le Comte de Paris et l'infant don Antonio ont été appelés en toute hâte à Madrid.

Les dépêches reçues du Brésil confirment l'importance du mouvement séparatiste qui s'est produit dans ce pays. La province de Rio-Grande-do-Sul est en pleine insurrection. A Rio-de-Janeiro même, toutes les garanties constitutionnelles sont suspendues et le gouvernement français se prépare à envoyer des navires de guerre dans les eaux du Brésil pour protéger les droits de nos nationaux.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 novembre 1891.

Le succès obtenu hier par M. Rouvier répondant surtout par son dédain à l'interpellation Laur, n'a pas produit à la Bourse un effet bienfaisant, car le 3 0/0 ancien tombe à 94.60 après avoir coté 95 à l'ouverture. Le nouveau fait 93.70 et le 4 1/2 104.30.

Les fonds étrangers sont relativement bien tenus. La panique à Berlin paraît apaisée; les banques ont répondu sans défaillance notable aux demandes de remboursement des dépôts. Le Rouble arrive mieux tenu à 197 1/4. L'O-

Oui, bien navrant et grotesque, ce spectacle, et propre à convaincre de la prodigieuse faiblesse de l'esprit humain les comparses qui étaient dans le secret! Sur l'invitation pressante de Cardenio qui faisait appel à leur loyauté et à leur conscience, une dizaine de spectateurs se levaient tour à tour, et venaient témoigner en faveur du spiritisme, racontant le résultat de leurs interviews mystiques avec les amis ou les parents qu'ils avaient perdus. Et il n'y avait pas là que des gens du peuple, mais de vieux officiers, des magistrats, des hommes recommandables par leur situation sociale ou leur mérite, tous d'une incontestable sincérité. Ils affirmaient que les esprits leur avaient rappelé des particularités qu'eux seuls pouvaient connaître, ou fait des prédictions qui s'étaient réalisées de point en point.

Le public semblait très diversement impressionné; beaucoup observaient avec une religieuse attention; quelques-uns souriaient; d'autres laissaient entendre des protestations indignées.

René, attristé par cette comédie et rêvant d'ailleurs au moyen de déclarer son amour à M^{me} Cardenio, détourna bientôt son attention du spectacle qui se déroulait sur l'estrade.

rien ex-coupon de 4.46 cote 59 3/16; le Nouveau 75 11/16. Le Portugais se tient à 31 1/2; l'Italien à 88.52. L'Extérieure est ferme à 63 13/32. On dit que la convention avec la Banque nationale sera conclue avec le groupe Camondo-Cahen d'Anvers.

Les sociétés de crédit sont l'objet de quelques offres provenant des liquidations anticipées d'acheteurs redoutant la cherté des reports du 16 courant. La Banque de Paris cote 690; le Crédit Foncier 1,195; le Crédit Mobilier 220; la Société Générale 475. Le Nouveau Comptoir est plus offert que les autres sociétés à 495.

L'obligation des Immeubles de France cote 382.50.

L'action des Voies ferrées Economiques est en progrès à 520. Rappelons qu'un coupon de 25 fr. sera détaché le 1^{er} avril prochain.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

Répartition du boni de l'Exposition

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission chargée de répartir les fonds alloués à la section industrielle de l'Exposition vient de voter:

1^o 500 fr. pour la Société de secours mutuels *La Saumuroise*;

2^o 500 fr. pour la Société de Secours mutuels (hommes);

3^o 500 fr. pour la Société de Secours mutuels (femmes);

4^o 100 fr. pour la Société de secours *Alsaciens-Lorrains*;

5^o 4,000 fr. pour l'Hôpital;

6^o 2,200 fr. au Bureau de bienfaisance municipale pour être distribués surtout aux familles nécessiteuses qui ne sont pas inscrites au Bureau (indemnités de loyer et secours en espèces);

7^o 2,200 fr. au Bureau de bienfaisance libre présidé par le curé de Saint-Pierre.

Un reliquat sera distribué aussitôt l'épuration complète des comptes de l'Exposition.

Recevez, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Le Président de la Commission,
Eug. COUTARD.

Nous apprenons que, dans la réunion d'hier, au cours de la discussion de la répartition des fonds de l'Exposition, M. Sourdeau a cru devoir donner sa démission.

Ce nouvel incident, après la protestation de MM. Vinsonneau, Bourguignon et Mignon, témoigne que les questions de parti dominent dans la répartition du boni d'une œuvre à laquelle tous ont spontanément apporté leur concours.

La répartition que nous communique M. le Président est la conséquence d'une proposition

Afin d'entrer en matière, il commença par interroger discrètement Eva sur son enfance; il apprit alors qu'elle était née à Rio-Janeiro. Très-jeune, elle vint en Europe avec sa famille qui se fixait irrévocablement à Paris. Mais, ses goûts aussi bien que son lieu d'origine faisaient d'elle une Américaine. Seulement, les Etats-Unis l'intéressaient plus que le Brésil; elle y voyait le vrai foyer de la civilisation contemporaine. Les Yankees étaient ses compatriotes d'adoption.

— Au moins, disait-elle à René, ceux-là ont compris le rôle de la femme. Chez vous, elle reste une petite fille toute sa vie: elle ne gagne rien au mariage, que de pouvoir sortir seule dans la rue. Là-bas, les femmes peuvent exercer leur intelligence, leur énergie, devenir avocates, agentes d'affaires, que sais-je? Et nulle part elles ne sont plus respectées. Leur fonction publique ne les détourne pas de leurs devoirs; ce sont au besoin d'excellentes mères de famille. Oh! je sais qu'on me reproche de vivre trop à l'américaine; cela n'est guère compris en France, mais si vous saviez comme je me moque de ce qu'on dit!

— C'est évident, chacun est libre de vivre à sa guise! fit le peintre évasivement.

émise par M. Sourdeau au cours de l'Exposition — proposition qui a été acceptée, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, — que tous les pauvres de Saumur, sans exception, participeraient pour une part égale dans les bénéfices.

Il n'y avait donc hier qu'à fixer la somme à affecter aux diverses œuvres. C'est pourquoi, sans discussion, s'appuyant sur la décision ci-dessus, le Comité de répartition a alloué 2,200 francs au Bureau de bienfaisance municipal et 2,200 fr. à M. le Curé de Saint-Pierre.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 10 novembre. — Scrutin sur l'amendement de M. Pelletan proposant de réduire de 600,000 fr. le crédit des subventions pour constructions d'écoles laïques, rejeté par 268 voix contre 233:

MM. Berger, Fairé, Lacretelle, de La Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, ont voté pour l'amendement.

LE DÉPART DU GÉNÉRAL JACQUEMIN

L'Anjou était bien informé en annonçant, dans un article que nous avons reproduit, le prochain départ de Saumur du général commandant l'Ecole de cavalerie.

M. Jacquemin sera nommé général de division au printemps prochain. Mais, en attendant, il sera chargé d'inspecter les brigades de cavalerie des 16^e, 17^e, 18^e corps.

C'est avec regret que nous verrons l'honorable général s'éloigner de Saumur; mais nous le féliciterons en même temps de son avancement mérité.

CHANGEMENT DE GARNISON

Le Figaro publie l'information suivante:

« Légère émotion dans la garnison de cavalerie de Paris.

» On apprenait que la brigade de cuirassiers sera envoyée au camp de Châlons en août 1892. Elle sera remplacée par une brigade de même arme, mais dont la désignation est encobscrit e. »

Le bruit court depuis quelque temps à Angers que le 1^{er} régiment de cuirassiers serait désigné pour aller l'année prochaine à Paris.

La note du Figaro donne quelque vraisemblance à ce bruit.

Expériences d'extinction d'incendie

A SAUMUR

De très curieuses expériences d'extinction d'incendie à l'aide de la *grenade Labbé* auront lieu demain dimanche 15 novembre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à trois heures de l'après-midi.

Ces expériences ont pour but de démontrer avec quelle facilité on peut éteindre instantanément un feu de cheminée ou un commencement d'incendie ayant même atteint certaines proportions.

Révolté au fond dans son âme d'artiste par ce rôle utilitaire de la femme, il regardait toutefois comme un excellent symptôme pour ses projets cette conciliation possible qu'établissait la jeune fille entre les occupations extérieures et le soin d'un ménage. Elle ne sacrifiait donc pas toute idée de mariage à sa mission de prédicante du spiritisme.

Encouragé par ce début, il allait pousser plus loin, lorsqu'Eva changea brusquement de sujet.

— J'y songe, fit-elle, pourquoi n'iriez-vous pas à votre tour raconter votre vision de l'île d'Yeu?

Et comme René demeurait interloqué:

— Auriez-vous, dit-elle, une mauvaise honte de proclamer ce que vous savez être la vérité? Vous venez de voir des gens très respectables qui vous ont donné l'exemple; et, entre nous, vous n'ignorez pas ce que je pense des interviews de Rominsky. Il serait bon qu'une parole véridique succédât au mensonge involontaire de ces pauvres gens.

Mais le jeune homme refusa net. Il n'oserait jamais faire sur l'estrade cette confession publique; puis ses souvenirs de l'île d'Yeu devenaient de moins en moins précis; il lui serait

Nous engageons donc tout le monde à aller se rendre compte de l'efficacité de ce nouvel et précieux engin déjà adopté par les administrations de l'Etat et les grandes Compagnies de chemins de fer.

LA LIBERTÉ POUR TOUS

Il est vrai que c'est beau, la liberté; cependant, il y a des gens qui en abusent.

Rien de plus naturel, par exemple, que de vendre sa marchandise par les rues en offrant aux passants et aux ménagères qui préparent le déjeuner; mais n'est-il pas étonnant d'entendre certains négociants qui, sous prétexte d'annoncer le comestible qu'ils détiennent, hurlent d'une façon effrayante. Nous accorderons bien que ces honorables marchands ont une voix qu'ils ne peuvent changer; c'est certain: mais au lieu de crier vingt, trente fois de suite dans un parcours de vingt-cinq mètres, ils se contentaient de ne le faire qu'une ou deux fois, ce serait suffisant, ce nous semble.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 12 novembre

Le crime de Saumur

Le rôle des affaires de la présente session d'assises portait, pour l'audience du jeudi 12 novembre, une affaire de vol et de meurtre dans laquelle sont impliqués deux individus, les nommés Bourdin et Le Ster.

Jeudi matin, Bourdin, qui était indisposé, fut visité par le médecin en chef de la prison, M. le docteur Feillé, qui délivra un certificat constatant que ce détenu était atteint d'influenza et ne pouvait, sans danger, comparaître ce jour-là devant la Cour d'assises.

L'accusé Bourdin, malgré ce certificat, se fit conduire, à l'heure de l'ouverture des assises, au palais, avec son co-accusé, le sieur Le Sper; il désirait, paraît-il, vivement en finir avec l'accusation terrible qui pèse sur lui, car il est bon de dire que les deux accusés ont toujours nié, avec une grande énergie, être les auteurs du meurtre qui leur est reproché.

En présence du désir exprimé par le détenu malade, de passer, malgré son état de santé, devant la Cour d'assises, M. le président des assises crut devoir envoyer demander l'avis du médecin.

Vers midi, la réponse arriva. Elle n'était, sans doute, point favorable à une comparution, car, quelques instants après, M. le conseiller Giron, président des assises, prévenait les jurés que l'affaire était renvoyée à la prochaine session.

En terminant, nous croyons devoir raconter ici brièvement le crime dont sont accusés les nommés Bourdin et Le Sper.

« Le dimanche 2 août dernier, dans la matinée on trouva, dans la cour de sa maison, le cadavre de M. Michel Verneau, âgé de soixante-

impossible de rien affirmer aujourd'hui au sujet de sa prétendue vision, à laquelle d'ailleurs il évitait de songer.

— Tiens! tiens! fit Eva qui souriait du fond de son fauteuil, avec un visible enchantement de son rôle d'idole.

— Oui, reprit le peintre, les années passent, les souvenirs s'en vont!

— Je croyais pourtant qu'il existait des choses et des personnes qu'on ne devait jamais oublier?

René à ces mots tressaillit; il comprit subitement combien la victoire d'Eva sur Henriette était certaine; alors la phrase prophétique lui revint en mémoire: « Il faudra pourtant bien que ce jour vienne! »

Il était venu ce jour, et Henriette bien près d'être morte irrévocablement dans son cœur.

Le jeune homme eut un sourire triste et murmura:

— C'est vrai, vous aviez raison! Un amour chasse l'autre.

— Oh! alors, il y en a une nouvelle? Voyons, monsieur René, rien, vous le savez, n'amuse autant les jeunes filles que de causer amour. Contez-moi cela.

(A suivre.)

huit ans, cultivateur, qui habitait seul une petite maison située route de la Ronde, à un kilomètre environ du bureau d'octroi de la Croix-Verte, à Saumur.

Le vol avait été le mobile du crime. Le coup avait dû être commis le samedi, entre neuf et dix heures du soir. La victime avait d'abord reçu un coup violent sur la nuque, mais la cause déterminante de la mort avait été la strangulation.

Quelques jours après, deux individus, les nommés Boardin et Le Ster, furent arrêtés et déroués.

On sait la suite.

Audience du 13 novembre

Le crime de Chalennes

Les accusés sont au nombre de quatre, tous poursuivis pour vols, et le premier seul pour meurtre.

ACTE D'ACCUSATION

Louis Piron, né à Saint-Lézin le 25 mars 1864, cultivateur à Saint-Lézin; Mathurin Piron, né à Saint-Lézin le 12 mars 1839, tisserand à Saint-Lézin; Joseph Briant, né à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde le 4 octobre 1839, domestique à la Jumellière.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 août dernier, les nommés Briant et Moreau s'étaient rendus à Chalennes; ils pensaient qu'ils surprendraient et tueraient facilement des canards élevés par les riverains du Layon et qu'en même temps ils pourraient visiter les coffres de bateaux attachés sur le bord de la rivière et prendre les poissons qui s'y trouvaient.

En effet, ils réussirent à pénétrer dans le bateau du sieur Jacques Piron, et y prirent des anguilles et différents poissons. Dans cette même nuit, il a été volé sept canards au préjudice de la femme Thomas et dix au préjudice de Joseph Bournigault, mais les accusés soutiennent qu'ils en ont seulement tués deux: l'un à l'aide d'une pierre, et l'autre à coup de bâton. Satisfait des résultats obtenus, ils résolurent bientôt de recommencer; ils s'entendirent à cet effet avec les frères Louis et Mathurin Piron et les décidèrent à les accompagner dans une seconde expédition.

Ils partirent tous les quatre en voiture, de la Jumellière, dans la nuit du 8 au 9 août, et vinrent de nouveau à Chalennes. Louis Piron s'était muni de son fusil et d'un certain nombre de cartouches.

Aussitôt arrivés sur les bords du Layon, ils s'introduisirent dans le bateau du sieur Vergnol, ils essayèrent de fracturer le coffre, mais ne purent y réussir. Dans le bateau du sieur Oger, ils parvinrent à briser une des planches du coffre, mais ils n'y trouvèrent rien. Ils allèrent ensuite lever les nasses du sieur Jacques Piron et s'emparèrent du poisson qui s'y trouvait. Ils allumèrent alors une chandelle que portait Briant et se mirent à la recherche des canards; ils ne tardèrent pas à découvrir ceux de Joseph Bournigault. Briant prit aussitôt le fusil de Louis Piron et fit feu; puis comme les canards qui n'avaient pas été atteints s'étaient envolés sur la rivière, il se mit à l'eau pour les ramener vers la rive. Louis Piron avait repris son fusil; dès que les canards revinrent, il tira dans leur direction. Mais en ce moment Joseph Bournigault et ses deux fils, Paul et Rémy, péchaient en bateau à peu de distance de cet endroit, ils entendirent les détonations.

Présumant qu'on tuait leurs canards, Paul et Rémy Bournigault accoururent, laissant leur père dans la barque; les accusés prirent aussitôt la fuite. Les frères Bournigault se mirent à leur poursuite: bientôt Mathurin Piron s'embarassa les jambes dans une clôture de fil de fer et tomba; aussitôt Paul Bournigault, qui précédait son frère aîné d'une vingtaine de mètres, se jeta sur lui, cherchant à le maintenir.

Une lutte s'engagea, mais les deux accusés, qui avaient pris les devants, entendant l'appel de leur camarade, revinrent sur leurs pas. Louis Piron porta à Paul Bournigault un violent coup de crosse de fusil qui lui fit lâcher prise et le renversa tout étourdi. A cet instant arrivait son frère Rémy qui était armé d'un

bâton. Mathurin Piron se jeta aussitôt sur lui pour le lui arracher.

Pendant qu'ils luttèrent ensemble, Louis Piron arma son fusil et tira à bout portant, d'abord sur Rémy, puis sur Paul Bournigault; ce dernier tomba foudroyé. Rémy avait été légèrement atteint. Piron rechargea son arme et fit feu une seconde fois; cette fois la charge l'atteignit à l'aisselle et lui fit une grave blessure.

Les accusés reconnaissent les faits qui leur sont reprochés; toutefois, Louis Piron soutient, contre toute évidence, qu'il n'a tiré que deux coups de feu et n'a pas eu besoin de recharger son fusil pendant cette scène.

Le Jury, après une heure et demie de délibération, a rendu le verdict suivant: Piron Louis, six ans de travaux forcés; Piron Mathurin, Briant Joseph et Jean Moreau sont acquittés.

(Ralliement.)

DAMPPIERRE. — La semaine dernière, M^{me} Juliette Girard, propriétaire à Saint-Vincent, commune de Dampierre, était prévenue par le sieur Rocher, l'un de ses journaliers, que des malfaiteurs restés inconnus — et qu'on pourrait à la rigueur rattacher à la bande qui exploite en ce moment Saint-Hilaire-Saint-Florent — avaient tenté de dévaliser sa cave du Tiros. A l'aide d'une barre de fer longue de 2^m30 et qu'on a retrouvée sur le lieu de l'effraction, ils avaient fait sauter le barreau d'une fenêtre et étaient entrés dans le pressoir dont ils avaient pris la « tige » pour enfoncer la porte de la cave.

Les voleurs n'ont pas emporté de vin. Ils se sont, comme souvenir sans doute, contentés de cueillir une casserole bleue laissée dans le pressoir.

LE SCANDALE DE TOURS

Un assez joli scandale vient d'éclater à Tours. Il est occasionné par un acte d'arbitraire commis par M. Gentil, préfet d'Indre-et-Loire, au préjudice de l'hospice du chef-lieu.

L'un des administrateurs de cet hospice, M. Saint-Hérant, a donné sa démission dans une lettre adressée au maire de Tours, et ainsi conçue:

« Monsieur le maire,

» J'ai l'honneur de vous remettre ma démission de membre du conseil d'administration de l'hospice général de Tours.

» Cette résolution m'a été suggérée par la mauvaise action que M. le préfet a commise en enlevant à l'hospice un bureau de tabac qui lui avait été donné depuis plus de trente ans, pour en gratifier une dame peut-être dans le besoin, mais qui était certainement moins indigente et moins sympathique que tous les malades de notre établissement hospitalier.

» Veuillez agréer, monsieur le maire, mes respectueuses salutations.

» SAINT-HÉRANT. »

Et dans une autre lettre adressée à l'Éclairateur, M. Saint-Hérant écrit:

« Le gouvernement impérial, faisant acte d'humanité, a donné ce bureau de tabac à l'hospice en avril 1861, et un préfet de la République, que nous devons croire républicain, le lui retire en octobre 1891. »

La déclaration est curieuse, venant de M. Saint-Hérant, qui est un des chefs du parti radical en Touraine.

Le préfet d'Indre-et-Loire est, dit-on, très ennuyé que les motifs de la démission de M. Saint-Hérant aient ainsi été rendus publics.

TENTATIVE DE MEURTRE A ROCHECORBON

Une tentative d'assassinat a été commise hier à Rochecorbon, près Tours, par un jeune homme de 45 ans, Louis Lecomte, sur sa sœur, sage-femme à Rochecorbon.

Les causes sont tout à fait intimes. La victime a reçu un coup de couteau. Le poumon serait attaqué et les médecins redoutent une congestion pulmonaire.

LOCHES. — M^{me} Jules Grévy, veuve de l'ancien Président de la République, qui se trouve

à Loches depuis deux mois, chez son gendre, M. Wilson, est dangereusement malade.

Elle est atteinte, depuis quelques jours, d'une fluxion de poitrine.

On conserve peu d'espoir.

CES IGNORANTINS

Le Journal officiel du 12 novembre publie la liste des 80 jeunes gens qui viennent d'être nommés, par décision du ministre de la marine, à l'emploi d'apprenti mécanicien dans les équipages de la flotte.

Le n^o 1, M. Micheau, Maxime, est sorti de l'école des Frères de Brest.

Les Frères de Brest ont fait recevoir six autres élèves avec les n^{os} 5, 8, 30, 33, 39, 78.

Le n^o 2 appartient au lycée de Lorient.

Les élèves des Frères de Lambézellec ont obtenu les n^{os} 7, 18, 42, 61.

L'école primaire Sainte-Marie de Quimper, dirigée par des Frères, a obtenu les n^{os} 9, 19, 23, 33, 36, 37, 56, 57.

Le lycée de Brest a fait recevoir les n^{os} 40, 47. Le lycée de Quimper a fait admettre le n^o 73.

UNE CENTENAIRE

Les journaux de la Loire racontent qu'il y a quelques jours, M^{me} de Mondoret, née Eléonore-Françoise de Castaigner, propriétaire à Guérande, a vu célébrer le centenaire de sa naissance par sa famille et ses amis.

Cette dame, qui appartient à une ancienne famille du Poitou, fut élevée au milieu des troubles de la guerre civile et vécut toute son enfance de la vie agitée d'émigrés et de partisans. Plusieurs fois elle dut passer à cheval au travers des lignes ennemies pour porter à Nantes d'importantes dépêches.

Mariée à l'âge de 20 ans avec un gentilhomme guérandais, M. de Mondoret, elle vint se fixer plus tard dans la ville de Guérande.

LES AFFICHES NON TIMBRÉES

A la suite de réclamations motivées par des procès-verbaux dressés pour affichage de placards non timbrés, l'administration du timbre a désigné, par une note adressée aux directions départementales, les établissements qu'elle considère comme lieux publics, où toutes affiches, même placées dans des vitrines, sont soumises aux droits.

Ce sont: les débits de tabac, les agences de location de théâtres, les gares, les corridors et bureaux des hôtelleries communs aux voyageurs, les salles de cafés et restaurants, les théâtres, salles de spectacle et concerts.

Une restriction est admise en faveur des tableaux-réclames qui font connaître uniquement le nom du produit et de la marchandise vendue dans l'établissement même où ils sont affichés.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire du numéro du 14 novembre 1891

GRAVURES. — L'inauguration du Monument de Gambetta aux Jardies et la cérémonie intime de la remise du Cœur dans la crypte du monument sont les principales actualités de la semaine. — On trouvera en outre les portraits de M. Paul Lafargue, le nouveau député socialiste, et du nouveau primat de Hongrie. — Aux morts: Thiron, de la Comédie française. — Aux théâtres: La fille de Fanchon la vieilleuse.

Le voyage en Malaisie, de M. Claine, est continué dans ce numéro et donne lieu à une vingtaine de gravures, types, instruments, paysages de ces pays en partie inexplorés jusqu'ici.

Un joli tableau: La pêche au chalut, par Haquette, complète cet intéressant numéro.

Enfin, comme supplément, se trouve la suite du roman de M. Gustave Toudouze: Le vertige de l'inconnu, illustré en couleur. On aura donc une nouvelle aquarelle, de M. Marold.

TEXTE. — Les Chroniques habituelles sont complétées par la fin de l'intéressant récit de voyage en Malaisie par M. Claine, qui prend une grande partie du numéro.

Le numéro: 50 centimes.

P. UL GODET, propriétaire-gérant.

Théâtre de Saumur

Bureaux: 8 heures.

Rideau: 8 h. 1/2

Direction: H. DAVID.

LUNDI 16 Novembre 1891

FAUST

Opéra en 5 actes et 12 tableaux, musique de CH. GOUNOD.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Witry-les-Reims (Marne), le 22 Octobre 1890.

Je fais personnellement usage de la Revalescière, et la prescris à mes malades particulièrement dans les affections du tube digestif, et dans tous les cas où il y a intérêt à soutenir et à ramasser les forces des malades; j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats.

M. le Dr Elmslie écrit: Votre Revalescière vaut son pesant d'or.

Le Dr Vermeulen, d'Anvers, écrit, le 16 octobre 1888: « J'ai prescrit avec le plus grand succès, et à plusieurs reprises, votre Revalescière. En ce moment encore, je traite un enfant qui ne devra la vie qu'à elle ».

Cette, 2 janvier 1890. Votre Revalescière m'a empêché de mourir; depuis dix-huit mois, c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kils. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas; 45 ans de succès; 100,000 cures annuelles. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes le plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. — En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

Dépôt à Saumur: chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; J. RUSSON, épicier.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

TAILLEUR **MAISON CRÉMIEUX** TAILLEUR
BREVETÉ BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complets, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Étude de M^e BENARDEAU, notaire
à Vernoi (Maine-et-Loire).

A Affermer

LE DROIT DE CHASSE

A PARTIR DU 1^{er} AOUT 1892

Sur les biens de la commune de
COURLÉON (Maine-et-Loire),

D'une contenance de 300 HECTARES
environ, en nature de terres la-
bourables, prés, landes et sapi-
nières.

Ces biens, dits les Communaux,
sont dans un même tenant.

L'ADJUDICATION aura lieu à la
Mairie de Courléon, le Dimanche
29 Novembre 1891, à 4 heures
du soir.

Mise à prix : 300 fr.

S'adresser, pour tous rensei-
gnements, soit à la Mairie de
Courléon, soit à M^e BENARDEAU,
notaire à Vernoi, détenteur du
cahier des charges. (767)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S^t-Jean, 45
Occupée par M. Renard, marchand
de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en par-
tie parquetées, avec un superbe
jardin en plein rapport et une grande
pièce d'eau.

Cette maison peut être transfor-
mée en hôtel, devant la nouvelle
gare du chemin de fer d'Orléans
et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et trai-
ter, à M. COUTAND-SIMON, qui
l'occupe, 2, route neuve d'Angers,
à Saumur, ou à M^e GAUTIER, no-
taire. (620)

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n^o 50

Avec Jardin, Cour, Écurie à
deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue
de Bordeaux, n^o 60. (610)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, né-
gociant, rue de la Comédie.

A CÉDER

**Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie**

Situé dans un bon quartier de
la ville.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, marié, ayan
de nombreuses références, mun
des meilleures références, s'offre à
tenir gestions.

S'adresser au bureau du journal.

BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE

L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis,
Saumur

BAGUES

Médico-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces
pour leur composition spéciale
contre les Migraines, Rhuma-
tismes, Affections névralgiques,
Crampes, Intoxications métalli-
ques, etc.

Bague simple et double courant
similor, bague planche, double
courant, plaque argent, forte.

Solidité - PRIX : 3 FRANCS - Garantie
Se méfier des contrefaçons.

BAINS

Rue du Marché-Noir, Saumur.

AVIS

Pour donner satisfaction aux
personnes qui en ont fait la de-
mande, LES BAINS DE VAPEUR
ET MASSAGES seront donnés les
lundi, mardi, jeudi et samedi
de chaque semaine, au lieu du
dimanche.

Aucune autre modification n'est
apportée dans le service de l'éta-
blissement, contrairement aux af-
firmations malveillantes répandues
dans le public.

La Directrice de l'établissement,
V^e SALMON-DORGIGNÉ.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa
nombreuse clientèle qu'elle reçoit
de très bons cidres nouveaux des
meilleures contrées de Bretagne et
de Normandie, garantis pur jus, à
45 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen,
n^o 21 bis. (143)

Grande Liquidation

MAISON MARTINI

FUMISTE

Rue de Bordeaux, 48, Saumur

Articles de Chauffage

en tous genres et de tous
les prix

Tels que: Cuisinières, Poêles de
toutes sortes, Calorifères, grands
Fourneaux tôle et fonte pour
maisons bourgeoises et hôtels.
Intérieurs de cheminées de tous
les modèles. (750)

A VENDRE

Deux Chiens courants
griffons vendéens

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

CAMILLE NOËL-BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT ET FILS

Fromages Extra		Saucissons de Lyon, d'Arles, de Lorraine	
Camembert (double-crème)...	0.60	Choucroute de Strasbourg, 1/2 k.	0.20
Brie (véritable)..... 1/2 kil.	1.40	Poitrine fumée.....	1.60
Gruyère extra.....	0.90	Jambon désossé, roulé..	1.80
— Emmenthal.....	1.20	Saucisses fumées de	
Pôrt salut.....	1.50	Strasbourg.....	0.15
Roquefort.....	1.60	Patés de Foie gras truffés	
Chester.....	1.90	de Strasbourg et de Ituffec	
Hollande.....	1.20	la terrine 1.75, 2.75, 3.75, 5 et 8 fr.	
		PATÉS TRUFFÉS, ALOUETTES, BÉCASSES, GRIVES, PERDREAUX ET LIÈVRES	
		la terrine 2.75 et 5 fr.	

Baisse de Prix sur les Cafés, Grillé bonne qualité 2.50 le 1/2 kil.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE **B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes
des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MARR,

Certifié par l'imprimeur soussigné,